

LES PANIERS PAYSANS
DU GIENNOIS
Maison des associations 45500 GIEN

CRÊPES & GAULETTES

fabrication uniquement à partir de produits BIO

CONTRAT FONDANT

L'Association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité, pratiquant une agriculture durable, fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.

Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines livraisons).

En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contrat établi pour une durée de 4 mois :

Février à mai 2019

Contractants : Artisane

Consommateur-trice

Nathalie GIZARD

M. _____

38 rue de la Chevalerie

45290 NOGENT SUR VERNISSON

Tél : 02 38 85 80 77 – 06 05 33 74 64

Tél :

Mail : nathalie.gizard@gmail.com

Mail :

A jour de sa cotisation : _____

Coordinatrice : Isabelle Agnel

Contenu du contrat :

Présence aux livraisons les :

	Galettes	Crêpes*	Caramel au beurre salé POT de 350 gr *	Février : 7/02 et 21/02 (vacances) Mars : 7/03 et 21/03 Avril : 4/04 et 18/04 (vacances) Mai : 2/05 ; 16/05 et 29/05 (MERCREDI)
A l'unité	0.75 €	0.85 €		
Par 10	6.50 €	7.50	6.80 €	

*Pot en verre consigné, à retourner.

Pour être assuré de disposer des produits, un mail de commande est à envoyer quelques jours avant la présence de Nathalie : nathalie.gizard@gmail.com

***un choix de crêpes garnies est disponible à la livraison au stand :**

sucre de canne 1.40 €, miel 1.60 €, beurre ½ sel/sucre 1.80 €, confitures (fraises-abricots-myrtilles) 2.00 €, caramel au beurre salé (fait maison) 2.10 €, crème de marrons 2.20 €, sirop d'érable 2.30 €, sirop de cidre (fait maison) 2.30 €, chocolat 2.40 €.

Termes du contrat :

La livraison a lieu le jeudi de 17H45 à 19H15, aux dates indiquées, à la Maison Familiale Rurale 3 avenue des Montoires à GIEN. Le prépaiement se fait à la signature du contrat en espèces ou par chèque à l'ordre de Nathalie GIZARD, le montant est au choix du consommateur-trice.

Le «crédit» est utilisé au fur et à mesure des achats, avec possibilité de le reconstituer en cours de contrat.

En fin de contrat le solde du «crédit» est reporté sur le contrat suivant.

La résiliation est possible, la productrice est tenue de rembourser le solde du crédit.

Date : _____

Signatures : et mention « lu et approuvé »

Artisane

Consommateur

Utilisation du crédit, au verso



